

Au cours de l'histoire, monsieur l'Orateur, on a tenu des débats, rien que pour permettre à la presse de venir à la Chambre pour rapporter les débats. Il y a eu un grand débat pour décider si on allait permettre la publication de ce qui se passait à la Chambre, des débats et des discussions. Il a été long et mouvementé. Il y a encore eu un long débat au sujet de la publication du hansard de la Chambre des communes. Ainsi, nous en arrivons aux organes de la radio-télévision.

Il n'y a pas de doute que pour les gens, surtout pour les hommes politiques, la perspective de paraître à la télévision est alléchante. C'est humain. Un des dangers de ce que nous débattons en ce moment est que cet attrait même empêche les députés de juger objectivement de la chose. Il est si facile d'admettre que la projection à la télévision des travaux de la Chambre montrera au public le Parlement pris sur le vif, sans apprêt et que cela corrigerait l'image faussée que donnent de nous chaque jour, d'après certains députés, les commentateurs de la presse, de la radio et de la télévision.

Il est naturel que chaque député se considère comme la vedette permanente d'un spectacle télévisé que doivent regarder des millions de spectateurs. Malgré les attraits que comporterait la télévision quotidienne des travaux de la Chambre et tous les arguments qui militent en sa faveur, je dois avouer que personnellement j'ai des doutes à ce sujet. Je n'ai pas encore opté définitivement. Cependant, c'est ce genre de discussion qui permettra à chacun des députés de prendre position. Je suis loin de penser que tous les députés de mon parti se prononceront en faveur de la télévision ou que ce sera la même chose de l'autre côté de la Chambre.

En principe, je ne critique pas l'idée de téléviser les débats. Je reconnais sans réserve aux électeurs le droit de connaître, de voir et d'entendre tout ce qu'on fait à la Chambre. Pour cette raison, je rejette les arguments avancés jadis au Royaume-Uni et au Canada au sujet des reportages des travaux de la Chambre par la presse quotidienne. Ces arguments se fondaient surtout sur un autre principe. Il s'agissait au fond de savoir si le public avait le droit d'être informé, si les représentants élus avaient le droit de garder secrète la façon de régler les problèmes du contribuable.

• (4.50 p.m.)

Comme les choses ont changé! Tout cela est dépassé. Personne ne conteste plus au public le droit de suivre nos travaux. Ce qui nous

inquiète c'est la multiplication des moyens par lesquels nos débats sont transmis au public. Nous nous demandons également si la venue d'un médium supplémentaire entraînera plus de bénéfices que d'inconvénients. C'est précisément sur ce point que se fondent mes craintes. Comme je l'ai déjà dit, j'approuve le principe de la diffusion des débats de la Chambre à la télévision mais j'entretenons de nombreux doutes car je me demande si une telle mesure atteindra tous les objectifs ou une partie des objectifs que se proposent ceux qui la suggère. Je me demande s'il n'en résultera pas plutôt une détérioration de la qualité du travail parlementaire.

Ainsi, on prétend qu'il est nécessaire de permettre la télédiffusion des débats de la Chambre pour éliminer ces entrevues quotidiennes qui se déroulent devant les caméras, dans la rotonde. Si les députés désirent regarder dans les couloirs ils apercevront trois ou quatre caméras de télévision et des projecteurs. Cela profane la dignité de la rotonde et du Parlement. Si les débats de la Chambre doivent être télévisés, faisons-le de la bonne façon en donnant au public la chance de voir ce qui se passe directement à la Chambre au lieu de permettre qu'on leur offre la version incomplète que les média obtiennent dans les couloirs. Si nous avons la télévision ici, je crois que le public a le droit de voir les délibérations réelles qui ont lieu à la Chambre. Par exemple, si nous avons eu la télévision à la Chambre aujourd'hui, le premier ministre aurait présenté sur son voyage à Washington un rapport beaucoup plus long, plus explicatif et plus instructif. Je crois que les autres députés qui ont parlé à la suite du premier ministre, y compris le chef de l'opposition, auraient été écoutés avec beaucoup d'intérêt partout au pays et le public s'en serait réjoui.

Nous rencontrerons des questions techniques formidables dans ce domaine si nous consentons à permettre la télédiffusion des délibérations de la Chambre. Nous devons tous nous demander selon quelles normes nous permettrons la télédiffusion? Les délibérations seront-elles diffusées chaque jour en entier? La diffusion se limitera-t-elle aux «grandes occasions», ou à certaines périodes chaque jour? Ainsi, la période des questions chaque jour devrait-elle être télédiffusée? Faudrait-il diffuser la soirée du budget ou les jours prévus pour les subsides? Quelles seraient les normes de la télédiffusion?

Il faudra aussi décider quels programmes offrir au public. Qui déterminera la durée de ces programmes, l'heure à laquelle ils seront